

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 94

**chargée de l'examen du :** préavis N° 2023/71 « Demande de crédit d'étude pour le projet de transformation du stade de Pierre-de-Coubertin – Projet Métamorphose »

---

**Présidence :** Feryel KILANI (Les Verts)

**Membres présent·e·s :** Valéry BEAUD (Les Verts) ; Alexandra GERBER (Les Verts) ; Sarah DEPALLENS (soc.) ; Louis DANA (soc.) ; Musa KAMENICA (soc.) ; Andrea MÜNGER (soc.) ; Matthieu DELACRETAZ (PLR) ; Mathilde MAILLARD (rempl. J.-P. GENDRE PLR) ; Anouck SAUGY (PLR) ; Magali CRAUSAZ MOTTIER (EàG) ; Vincent VOUILLAMOZ (v'lib) ; Valentin CHRISTE (rempl. J.-L. MASSON UDC)

**Membres excusé·e·s :** --

**Municipal concerné :** Grégoire JUNOD, Syndic, Direction Culture et développement urbain

Emilie MOESCHLER, Municipale, Direction Sports et cohésion sociale

**Accompagné par :** Guillaume DEKKIL, responsable du bureau de Développement et de projet Métamorphose  
Myriam PACHE, Cheffe du service des sports  
Robert MOHR, Responsable infrastructures sportives  
Etienne BALESTRA, Chef du service parcs et domaines  
Emmanuel GRAZ, coordinateur des grands projets au service parcs et domaines

**Notes de séances :** Béatrice Rihs

---

Lieu : Direction des sports et de la cohésion sociale, Place Chauderon 7

Date : 20.02.2024

Début et fin de la séance 8h30 à 10h30

---

**La Municipalité** présente le préavis. Il est précisé que la demande de crédit d'étude s'inscrit dans le cadre du projet Métamorphose et revêt à ce titre une grande importance car le projet de transformation du stade de Pierre-de-Coubertin permettra de répondre aux besoins sportifs de la ville tout en permettant la réorganisation des Plaines-du-Loup en vue de la création d'un nombre importants de nouveaux logements. Il est relevé que le stade de la Pontaise ne sera pas forcément entièrement détruit dans ce cadre et qu'une conciliation entre la conservation du patrimoine et l'urbanisation pourrait être envisageable. Cela étant, le but est de concentrer les sports en un seul lieu et non d'avoir deux stades d'athlétisme. Or, le stade de la Pontaise ne correspond plus aux besoins et présente des problèmes de structure et de vétusté.

Une présentation pour illustrer le projet de transformation du stade Pierre-de-Coubertin est projetée.

**Un.e commissaire** remercie la Municipalité et l'administration pour les informations complémentaires transmises en réponse aux questions envoyées par écrit par deux groupes politiques, remerciements auxquels plusieurs commissaires s'associeront par la suite. Il

# Conseil communal de Lausanne

---

affirme sa satisfaction de pouvoir à nouveau débattre du stade de Coubertin, près de 10 ans après la discussion du préavis n° 2014/41. Il rappelle certains éléments de la discussion déjà animée de l'époque, en raison de la sensibilité paysagère et environnementale du site. Le projet était alors prévu dans le gabarit actuel du stade et en conservant les équipements existants, pour un montant de 37.8 millions. 10 ans plus tard, le présent préavis présente un nouveau projet beaucoup plus conséquent, qui fait table rase de l'existant et implique l'abattage de 286 arbres. A l'aide d'un plan illustrant les emprises, il montre que le site n'est pas adapté pour recevoir un stade d'une telle ampleur, coïncé au nord à moins de 10 m d'un site inscrit à l'inventaire des sites de reproduction de batraciens et au sud à moins de 10 m des rives du Lac, dans l'espace réservé aux eaux (ERE). Le commissaire critique également les coûts du projet, qui sont passés à environ 75 millions en comptant l'ensemble des investissements (avec aménagements extérieurs, compensation des arbres, installations de production de chaleur et d'électricité). Une telle dépense pour une utilisation à pleine capacité un soir par année n'est pas acceptable. Dans l'état des finances communales, il est temps de fixer des priorités d'investissements, en faveur par exemple de la rénovation énergétique des bâtiments, de la production et de la distribution d'énergie renouvelable, de l'adaptation de la ville aux changements climatiques ou des infrastructures d'accueil pré- et para-scolaires. Dans le domaine du sport, il indique qu'il manque par exemple 10 salles de gym dans les établissements scolaires lausannois pour que l'ensemble des enfants puissent faire les heures de gym prévues par la loi. Sur la base de ces éléments, il conclut que son parti ne peut pas accepter le présent préavis et avant-projet démesuré, mais que ce dernier soutient en revanche le sport associatif et populaire. En ce sens, il propose un amendement à la conclusion 1 pour rénover/transformer le stade dans son emprise actuelle, afin de répondre aux besoins des clubs d'athlétisme lausannois.

**La Municipalité** relève que si on urbanise les Plaines-du-Loup et qu'on se contente de rénover le stade de Coubertin, on réduit les coûts mais il n'y aura alors plus de stade pour les grandes manifestations. Et si on maintient les deux stades, il n'y aura pas de possibilité de nouveaux logements aux Plaines-du-Loup, ce qui entraînera une perte financière plus importante que le coût prévu du projet de transformation du stade de Coubertin soumis.

**Un.e commissaire** s'étonne du caractère lacunaire du préavis. Les réponses écrites aux questions des deux groupes politiques apportent un éclairage nécessaire. Il relève que l'avenir du stade de Coubertin et celui de la Pontaise sont intimement liés et déplore l'absence totale de coordination entre les deux ainsi que le manque d'information sur les études en cours concernant le stade de la Pontaise. Un préavis conjoint aurait dû être présenté afin d'aligner les deux projets. En l'occurrence, le projet est poussé sans aucune vision d'ensemble.

**La Municipalité** précise que l'intention est de ne plus utiliser le stade de la Pontaise pour le sport. Une décision du Conseil d'Etat devrait intervenir prochainement concernant l'éventuelle mise à l'inventaire du stade. Des études tests ont été lancées pour mener des réflexions sur l'avenir du stade de la Pontaise dont les résultats sont prévus ce printemps, mais le principe de sa démolition, à tout le moins partielle, est acquis. Il est relevé que la transformation du stade de Coubertin doit avancer car ce projet doit être réalisé afin de pouvoir développer les logements aux Plaines-du-Loup.

**Un.e commissaire** insiste sur le caractère lacunaire du préavis, en relevant que plus d'informations ont été fournies dans les réponses aux questions des deux groupes politiques que dans le préavis. Elle relève que son parti ne remet pas en cause la nécessité de rénover, respectivement de transformer le stade de Coubertin. Deux objectifs doivent être atteints : le

# Conseil communal de Lausanne

---

stade doit pouvoir répondre aux utilisations quotidiennes des clubs et de la population et il doit disposer d'une infrastructure permettant d'accueillir de grandes manifestations car ces dernières sont essentielles pour les retombées économiques. Le projet de transformation présenté est magnifique sur le papier mais présente trois problèmes principaux. D'abord, la ville n'a pas les moyens d'investir autant de moyens financiers dans un deuxième stade. De plus, le besoin pour un tel stade n'est pas avéré, un projet de 30-40 millions est suffisant. Un éventuel financement externe pour le surplus doit être envisagé cas échéant. Enfin, il y a un manque de vision avec l'avenir du stade de la Pontaise. Les deux projets auraient dû être coordonnés.

**Un.e commissaire** affirme son soutien au projet. Il relève la qualité de celui-ci, notamment le fait que le stade sera ouvert à la population toute l'année et la qualité de l'arborisation compensatoire qui est prévue. Il relève qu'après pesée des intérêts, le choix à l'époque avait été fait de ne pas mettre sous protection les rives du lac mais bien de conserver leur accès et d'y aménager des infrastructures au bénéfice de la population. Le projet s'inscrit parfaitement dans ce cadre. Il relève l'importance d'Athletissima pour la ville.

**Un.e commissaire** fait part de son soutien à une rénovation/transformation du stade pour un usage quotidien à destination de la population. Il relève que les 12'000 sièges que le projet prévoit ne seront utiles qu'un soir par année et qu'ils perdraient même toute utilité en cas d'interruption d'Athletissima. Il insiste par ailleurs sur les coûts excessifs du projet, en relevant que la ville n'a pas les moyens de les financer et qu'un partenariat public-privé aurait dû être recherché, comme la Municipalité s'y engageait en 2009 dans le contexte de la construction d'un nouveau stade de football.

**La Municipalité** indique que plusieurs discussions sont en cours pour des financements auprès de diverses entités publiques et privées mais que ceux-ci pourront être confirmés que dans la mesure où le stade accueille de grandes manifestations et non seulement des clubs locaux. Concernant Athletissima, sa présence à Lausanne est assurée jusqu'en 2030.

**Un.e commissaire** relève que Patrimoine suisse pourrait obtenir la mise à l'inventaire du stade de la Pontaise, notamment par le biais de procédures judiciaires, ce qui remettrait sur la table la question de son maintien et questionnerait le projet d'urbanisation des Plaines-du-Loup tel qu'imaginé aujourd'hui. Elle formule un vœu sur la coordination entre les études relatives aux stades de Coubertin et de la Pontaise afin qu'une décision d'ensemble puisse être prise.

**Un.e commissaire** renchérit en insistant sur le fait que des études doivent être menées afin de déterminer l'avenir du stade de la Pontaise et de pouvoir mener une réflexion d'ensemble. Il relève que l'absence de toute réflexion sur la conservation du stade de la Pontaise est en contradiction avec la politique de durabilité dont se prévaut la Municipalité. **Un.e autre commissaire** précise qu'il ne s'agit pas de s'opposer au développement des Plaines-du-Loup mais bien d'assurer la coordination des projets.

**Un.e commissaire** s'interroge sur la conformité du projet avec l'espace réservé aux eaux du lac dans lequel il semble empiéter. Elle relève par ailleurs les importantes immissions lumineuses et sonores qui seront liées au projet et leur impact sur la biodiversité et demande si des études ont été menées sur ces questions.

Aucune réponse n'est apportée concernant l'espace réservé aux eaux. S'agissant des impacts du projet, il est mentionné qu'une étude d'impact sur l'environnement sera réalisée à un stade ultérieur du projet.

# Conseil communal de Lausanne

---

---

## Déterminations de la commission

### Vœu:

"La commission souhaite que les études pour la rénovation/transformation du stade de Pierre-de-Coubertin soient coordonnées avec les études et décisions concernant le stade Olympique de la Pontaise, afin qu'une décision d'ensemble puisse être prise pour l'avenir des infrastructures d'athlétisme à Lausanne".

### Vote sur le vœu :

9 oui                      2 non                      2 abstentions

### Amendement à la conclusion 1 :

"d'allouer un crédit d'études de CHF 1.5 millions dédié à des études pour la rénovation/transformation du stade de Pierre-de-Coubertin dans son emprise actuelle, et dont le futur crédit d'ouvrage devrait être inférieur à CHF 30 millions.

### Vote sur l'amendement à la conclusion 1

9 oui                      4 non                      0 abstention

### Vote sur les conclusions n° 2 et 3

13 oui                      0 non                      0 abstention

---

Lausanne, le 4 mars 2024

La rapportrice :

Feryel KILANI